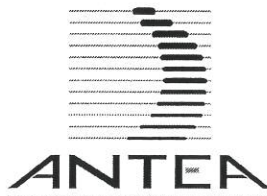


MAIRIE DE ST AUBIN
Route Joli Bois
33 160 SAINT AUBIN DE MEDOC

**Evaluation Simplifiée des Risques de l'ancien dépôt de
déchets au lieu dit « Courmatau »**

Février 2006
N° 40227/A



Agence AQUITAINE-CHARENTES MIDI-PYRENEES
Parc Technologique Europarc
19, avenue Léonard de Vinci
33 600 PESSAC
Tél : 05.57.26.02.80
Fax: 05.57.26.80.13

Sommaire

1. Contexte et objectifs	5
2. Contexte environnemental.....	7
2.1. Localisation et morphologie du site.....	7
2.2. Contexte géologique	7
2.3. Contexte hydrogéologique	8
2.4. Contexte hydrologique.....	11
3. Historique du site.....	12
3.1. Sources d'information.....	12
3.2. Historique.....	12
4. Investigations de terrain	13
4.1. Sondages et analyse de sols	13
4.2. Analyses d'eau.....	18
5. Evaluation Simplifiée des Risques	21
5.1. Généralités	21
5.2. Eléments nécessaires à l'ESR.....	21
5.3. Modèle conceptuel du site : caractérisation des facteurs.....	22
5.4. Résultats de l'ESR.....	26
6. Conclusions de l'ESR	27
7. Propositions d'aménagement visant à la remise en état du site	28
7.1. Le recouvrement des déchets.....	28
7.2. Collecte des eaux de ruissellement	29
8. Conclusions	30

1. Contexte et objectifs

La commune de St AUBIN a accueilli un dépôt de déchets au lieu-dit « Courmatau » au début des années 80 (de 1980 à 1985). Cet ancien dépôt couvre une surface de l'ordre de 1,5 ha au cœur d'un massif forestier à environ 3 km au nord du bourg. *15 000 m²*

La préfecture a récemment demandé à la collectivité par arrêté du 20/07/05 la réalisation d'un diagnostic et d'une évaluation simplifiée des risques.

La mairie de St AUBIN a confié à ANTEA la réalisation de ce diagnostic ainsi que l'évaluation simplifiée des risques du dépôt, suivant le guide méthodologique édité par le Ministère de l'Environnement « Gestion des sites potentiellement pollués », version 2 de mars 2000.

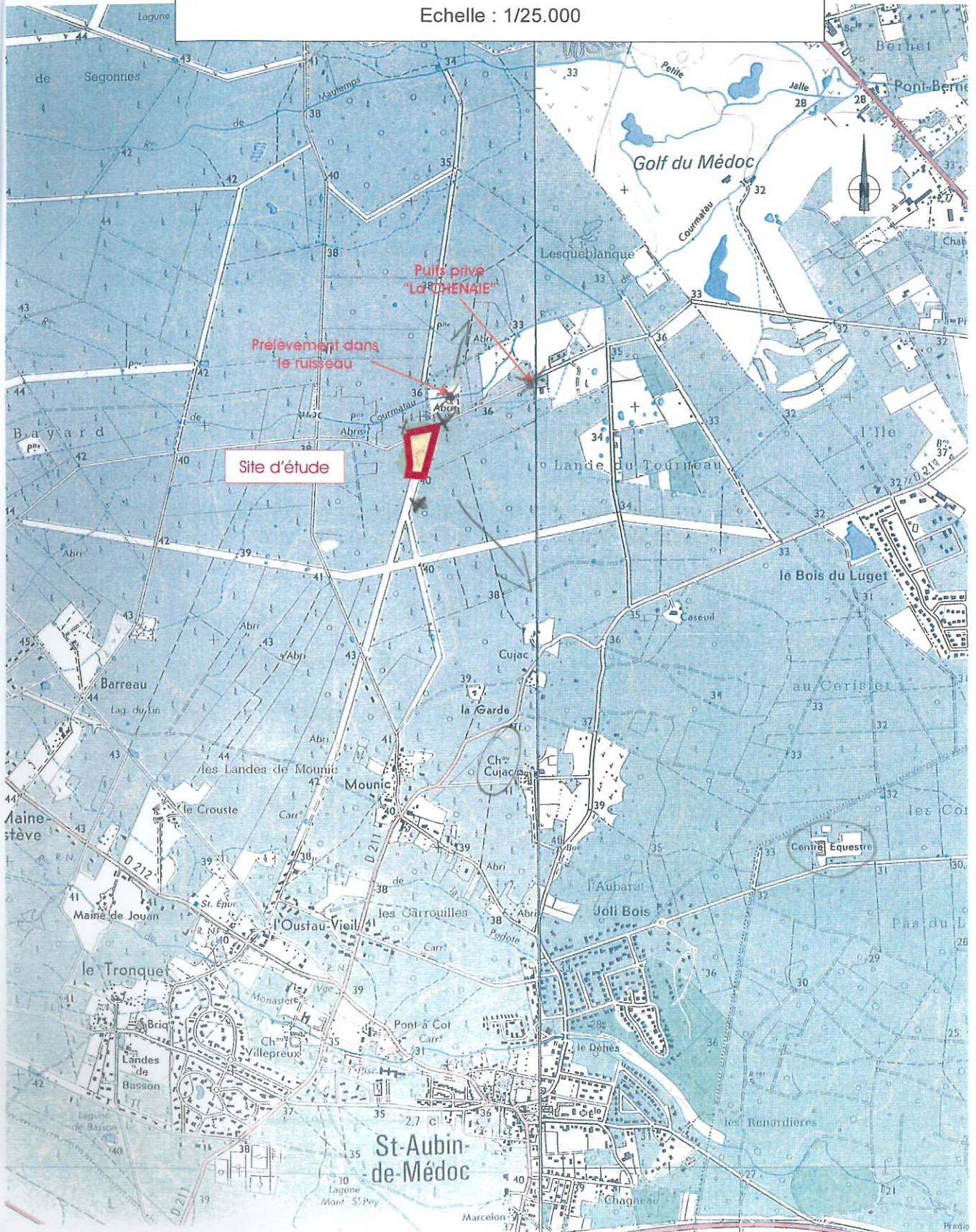
L'étude comprend :

- l'étape A : historique du site et analyse du contexte environnemental,
- l'étape B : investigations de terrain ou compilation des données existantes,
- notation du site par la méthode de l'ESR (Evaluation Simplifiée des Risques).

La localisation du site étudié est précisée par la **figure 1**.

Figure 1 Plan de localisation du site

Echelle : 1/25.000



0 500 1000m

5.4. Résultats de l'ESR

5.4.1. Grille de notation

La feuille de notation est présentée en **annexe G**. Les notes de synthèse sont comparées aux notes de référence pour la désignation des classes.

5.4.2. Résultats

La mise en œuvre de l'ESR pour son usage actuel (terrain vague non utilisé et non clôturé) aboutit au classement du site en **classe 2 "site à surveiller"**. **Notons que ce classement ne peut être valide que si un recouvrement est mis en place par la commune permettant l'absence d'exposition par l'homme au contact direct avec les déchets.** Actuellement la faible couverture en place et l'absence de clôture permettent un contact par l'homme.

Cette note est obtenue pour les milieux « sol », « eaux souterraines » et « eaux superficielles ». Les facteurs prépondérants dans la note sont les facteurs « transfert » et « cible ».

En ce qui concerne les eaux souterraines, compte tenu de l'absence de piézomètre, une incertitude demeure concernant l'impact en aval immédiat du site. Il est recommandé la mise en place d'un piézomètre, avec un suivi sur un cycle hydrologique au moins.

6. Conclusions de l'ESR

La mise en œuvre de la méthode ESR pour l'ancien dépôt de déchets situé zone de Courmatau à St AUBIN aboutit au classement du site en **classe 2 "site à surveiller"**. **Notons que ce classement ne peut être valide que si un recouvrement est mis en place par la commune permettant l'absence d'exposition par l'homme au contact direct avec les déchets.** Actuellement la faible couverture en place et l'absence de clôture permettent un contact par l'homme.

Cette note est obtenue pour les milieux « sol », « eaux souterraines » et « eaux superficielles ». Les facteurs prépondérants dans la note sont les facteurs « transfert » et « cible ».

En ce qui concerne les eaux souterraines, compte tenu de l'absence de piézomètre, une incertitude demeure concernant l'impact en aval immédiat du site. Il est recommandé la mise en place d'un piézomètre, avec un suivi sur un cycle hydrologique au moins.

Compte tenu de ce résultat et de la présence d'un certain nombre de déchets de garage : huiles, pneus, filtres à huiles, batteries (concentration en plomb dans le sol supérieure à la VDSS au droit de deux sondages), un certain nombre de recommandations peut être formulées dans le cadre de la réhabilitation du site (cf. §8).

7. Propositions d'aménagement visant à la remise en état du site

Les aménagements proposés ont pour objectif essentiel :

- d'éviter tout contact de l'homme avec les déchets (clôture, recouvrement) ;
- de réduire le lessivage des déchets résiduels par les pluies et les eaux de ruissellement pour réduire l'impact potentiel de l'ancien dépôt sur l'environnement.

7.1. Le recouvrement des déchets

Sur le plan paysager, le site est actuellement relativement bien intégré à son environnement, grâce à une revégétalisation partielle naturelle du dépôt.

Le réaménagement du site pourra s'effectuer suivant les étapes successives suivantes :

- déboisement et au désouchage de la parcelle ;
- réglage des déchets avec une couche de forme en dôme (pente de 3 %) pour favoriser les ruissellements et limiter les infiltrations ;
- **recouvrement** des déchets d'une couverture **semi-perméable** de nature argileuse compactée pour réduire l'infiltration des eaux météoriques dans le massif de déchets sur une épaisseur de l'ordre de **0,5m** ;
- recouvrir le dépôt (env. 1,5 ha) d'environ 30 cm de terre végétale pour permettre la revégétalisation du site.

Cette couverture sera profilée avec une pente d'environ 3% pour éviter la stagnation des eaux pluviales sur le site. Le recouvrement enherbé ainsi constitué sera régulièrement fauché pour éviter la prolifération d'arbustes ou d'arbres qui, par leur système racinaire, risquent de créer des désordres dans la couverture imperméable.

7.2. Collecte des eaux de ruissellement

Les eaux de ruissellement sont le principal vecteur d'une propagation d'une pollution. Si elles ne sont pas maîtrisées, elles rendent caduques, par leur pouvoir érosif tout effort de réaménagement.

Le contrôle des écoulements passe par l'aménagement de la surface du dépôt en forme de léger dôme et la création d'un fossé de ceinture périphérique aussi bien côté route que côté pare-feu.

Même si la mise en place d'une couverture semi-perméable va réduire le volume de lixiviats, nous proposons un système de collecte pour éviter l'infiltration des eaux de ruissellement. Il s'agit de réaliser en périphérie de la décharge un fossé équipé d'un drain à cunette et remblayé par des graves. Un géotextile sur toute la longueur du drain le protégera des risques de colmatage.

L'exutoire de ce fossé drainant pourra être placé en limite aval du site, pour rejoindre le fossé longeant la route de Courmatau.

8. Conclusions

La mise en œuvre de la méthode ESR pour l'ancien dépôt de déchets situé zone de Courmatau à St AUBIN aboutit au classement du site en **classe 2 "site à surveiller"**. **Notons que ce classement ne peut être valide que si un recouvrement est mis en place par la commune permettant l'absence d'exposition par l'homme au contact direct avec les déchets.** Actuellement la faible couverture en place et l'absence de clôture permettent un contact par l'homme.

Cette note est obtenue pour les milieux « sol », « eaux souterraines » et « eaux superficielles ». Les facteurs prépondérants dans la note sont les facteurs « transfert » et « cible ».

En ce qui concerne les eaux souterraines, compte tenu de l'absence de piézomètre, une incertitude demeure concernant l'impact en aval immédiat du site. Il est recommandé la mise en place d'un piézomètre, avec un suivi sur un cycle hydrologique au moins.

Compte tenu de ce résultat et de la présence d'un certain nombre de déchets de garage : huiles, pneus, filtres à huiles, batteries (concentration en plomb dans le sol supérieure à la VDSS au droit de deux sondages), nous recommandons la mise en œuvre des travaux suivants visant à la réhabilitation du site, soit :

- la mise en place d'une couverture semi-perméable sur l'ensemble du site pour limiter l'infiltration des eaux météoriques et éviter tout contact avec les sols souillés et/ou les déchets ;
- la réalisation d'un fossé en périphérie de la décharge, pour collecter les eaux pluviales ;
- et enfin, le contrôle de la qualité des eaux souterraines à l'aval immédiat du site, par la mise en place d'un piézomètre de surveillance et d'un suivi sur un cycle hydrologique au moins.